

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAC 115** Subvention (15.320.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (Paris Centre).

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2021 DAC 669 du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2020 accordant au titre de 2021 un acompte sur la subvention de fonctionnement versée au Théâtre musical de Paris - Châtelet ;

Vu la convention annuelle en date du 4 janvier 2021 relative à l'attribution d'un acompte de 7.900.000 euros au titre de l'année 2021 ;

Vu la délibération 2021 DAC 671 du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu la convention en date du 18 décembre 2020 relative à l'attribution d'un complément de subvention de 474.000 euros au titre de la saison 2020/2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention et de signer un avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement Paris Centre en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Théâtre Musical de Paris, 2 rue Édouard Colonne 75001 Paris, au titre de l'année 2021, est fixée à 15.320.000 euros soit un complément de 6.946.000 euros après déduction des montants déjà versés. SIMPA 20477 - 2021\_10599 ;

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle du 4 janvier 2021 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération ;

Article 3 : La dépense correspondante, soit 6.946.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**